

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
ARRONDISSEMENT DE VENDOME
COMMUNE DE COUËTRON-AU-PERCHE

SEANCE DU 5 JUILLET 2021

L'An deux mil vingt et un, le cinq juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëtron-au-Perche, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Saint-Agil, sous la Présidence de Monsieur Jacques GRANGER, Maire de la commune de Couëtron-au-Perche.

Etaient présents : GRANGER Jacques, GLOANEC MAURIN Karine, ROULLEAU Olivier, AUBERT Nadine, ROULLIER Arnaud, GERAY Nathalie, ESNAULT Didier, VIVET Joseph, de PONTBRIAND Agnès, CROISSANT Didier, GOURDET Laurence, THULLIER Jean-Claude, SAISON Joël, HÉLIÈRE Stéphanie, AYAD Majida, VIOLANTE Florent, GRENET Virginie.

Etaient absents excusés : LEMERRE Henri et ADAM Aurélie, excusés.

Secrétaire de séance	AUBERT Nadine
Date de convocation	28.06.2021
Nb de membres en exercice	19
Nb de membres présents	17
Nb de pouvoirs	0
Nb de votants	17

Approbation du compte rendu de la séance du 31 mai 2021

Le compte rendu de la séance du 31 mai 2021 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

CNE2021-S06-D01 - Compte rendu des décisions du Maire depuis le 31 mai 2021

Vu le 4° de l'article L.2122-22 du CGCT de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le 26° de l'article L.2122-22 du CGCT de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Vu la délibération n°CNE2020-S03-D05 du 25 mai 2020 portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire ;

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

Numéro	Date	Objet de la décision
2021-20	10/06/2021	Travaux d'assainissement Oigny dans le cadre du programme de voirie 2021 - Approbation du devis PIGEON TP de CHERRE-AU (Sarthe) pour un montant de 3 780 € HT - 4 536,00 TTC - Imputation de la dépense à l'article 21532 du budget assainissement 2021

2021-21	29/06/2021	Demande de subvention auprès de la DRAC au titre du plan de relance porté par le Ministère de la Culture pour soutenir les investissements des équipements du spectacle vivant afin de favoriser la remise aux normes et la transition écologique des bâtiments à hauteur de 70 000 € - Approbation du plan de financement des travaux d'isolation par l'extérieur en bardage bois et remplacement des menuiseries (fenêtres et portes) de l'ancienne école de St Agil mise à la disposition de l'association de l'Echalier dans le cadre de ses activités culturelles, de pratique et de fabrique artistique, pour une dépense estimative de 92 395 € HT y compris la maîtrise d'œuvre et dépenses imprévues
---------	------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
➤ **APPROUVE** les décisions indiquées ci-dessus.

Aménagement du centre bourg Arville

Compte rendu de l'inspection télévisée des réseaux d'assainissement

Ces travaux se sont déroulés semaine 25 et réalisés par la SARL SARC d'Areines. Il existe deux réseaux : le réseau pluvial côté pair et le réseau des eaux usées côté impair de la route des Templiers. Le réseau des eaux usées rejoint l'autre réseau à différents endroits. Lors de l'inspection, il a été constaté la pousse de racines à l'intérieur du réseau des eaux pluviales due à des plantations bordant des propriétés. A réception du rapport SARC, un courrier sera adressé aux propriétaires concernés leur demandant de supprimer la végétation bordant leur propriété pour éviter toute propagation dans les réseaux communaux.

CNE2021-S06-D02 - Aménagement du centre bourg de la commune déléguée d'Arville – Attribution du marché de travaux de voirie

Considérant la délibération du 19 avril 2021 décidant d'engager des travaux de voirie du centre bourg de la commune déléguée d'Arville suite aux travaux d'effacement des réseaux réalisés en 2020 et autorisant Le Maire à mettre en place la procédure de consultation des entreprises ;
Vu les financements sollicités et obtenus pour cette opération au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2021 auprès du département et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR 2020 ;

Monsieur Le Maire expose :

La consultation des entreprises s'est déroulée selon une procédure adaptée. Le marché a été publié le 7 mai 2021 sur la plateforme dématérialisée de l'Association des Maires de Loir et Cher et dans le journal La Nouvelle République. La remise des offres a été fixée le 11 juin 2021.

Trois rues sont concernées par ces travaux : rue de l'Eglise, route des Templiers et route du Vieux Moulin. Les travaux ne sont pas allotés et font l'objet de deux tranches décomposées comme suit :

- Tranche ferme : Route des Templiers et Rue de l'Eglise,
- Tranche optionnelle : Route du Vieux Moulin,

Le marché ne prévoit pas de Prestations Supplémentaires Eventuelles - PSE - et autorise les variantes pour les couches de surface.

Lors de l'ouverture des plis, il a été constaté une seule offre (6 entreprises ont consultés le dossier en ligne) déposée par l'entreprise PIGEON TP comme suit :

Candidat	OFFFRE	MONTANT HT avec enrobé hydro-décapé	Montant HT avec enrobé rouge (variante)	Variante =	Pour mémoire Estimation MO
PIGEON	BASE	115 119,91	104 003,41	- 11 116,50	125 307,38
	Tranche optionnelle	9 017,48	9 017,48		9 814,88
	TOTAL	124 137,39	115 119,91		135 122,26

Après analyse, le Cabinet VIATEC, maître d'œuvre, indique que l'offre PIGEON TP est conforme et a obtenu la note de 99,60 / 100 dont 90 / 90 pour le prix et 9,6 / 10 pour la valeur technique.

La commission MAPA propose de retenir l'offre PIGEON TP à hauteur de 124 137,39 € HT sans la variante, la variante proposée ne sera pas validée par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à approuver les travaux de la commission et a attribué le marché.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ATTRIBUE** le marché des travaux de voirie du centre bourg de la commune déléguée d'Arville à SAS PIGEON TP Centre-Ile de France, Agence de La Ferté-Bernard, sise à CHERRÉ-AU (Sarthe) pour un montant total de 124 137,39 € HT soit 148 964,87 € TTC, comprenant l'offre de base et la tranche optionnelle ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à notifier le marché à l'entreprise PIGEON sus-désignée.

Il est prévu une première réunion de préparation le jeudi 7 juillet à 9 heures où sera déterminée la date de commencement des travaux

Lors de l'élaboration de l'opération, l'Architecte des Bâtiments de France demandait la pose de bordures basses le long de la Maison des Chevaliers située au 2 et 4 route des Templiers mais il est souhaitable de pouvoir conserver les bordures hautes pour sécuriser le carrefour CD23/CD921 et faciliter ainsi la montée ou la descente des passagers des autocars aux abords du centre d'hébergements.

CNE2021-S06-D03 - Travaux de voirie – programme 2021 – approbation de l'avenant au marché

Considérant la délibération du 19 avril 2021 attribuant le marché de travaux de voirie – programme 2021 à la SAS PIGEON TP sise à CHERRÉ-AU (Sarthe) ;

Monsieur Le Maire expose :

Compte tenu de l'avancement du programme de voirie 2021, il est présenté aux membres les modifications établies comme suit :

Oigny

- Trottoir Grande rue : - 163,20 € HT pour pose de 5 bordures bec en moins
- Placette Grande rue : - 76,66 € HT pour longueur de bordures de 48 ml contre 50 ml et absence de curage de fossé
- Chemin Le Buisson : - 167,40 € HT pour suppression de création de profil triangulaire en pied de talus

soit une moins-value de 407,26 € HT

Saint-Agil

- Rue des Chevaliers - 621,60 € HT pour suppression du sciage des enrobés
- Rue du Château : - 1 853,35 € HT pour longueur de réseaux inférieure
- Rue du Parc : - 1 210,20 € HT pour 20 ml de dépose et pose de bordures contre 40 ml prévus

Chemin des Etres Ronds - 57,55 € HT – Pas de réalisation de bicouche mais emploi de 30 T d'enrobés contre 5 T initialement prévus
VC des Beauvais + 4 195,40 € HT pour purge de chaussée (34m²) / rives de chaussée 50 ml au lieu de 15 ml
VC des Beauvais + 20 955,10 € HT pour fourniture et mise en œuvre de BB0/6 au petit finisseur soit 230 T contre 40 T prévus initialement
soit une plus-value de 21 407,80 € HT

Saint-Avit

Chemin La Grésillière - 1 028,00 € HT pour accotements en rives calcaire non réalisés
soit une moins-value de 1 028,00 € HT

Souday

Chemin des Bouleaux - 2 310,08 HT
Plateforme mini-stade - 3 638,25 HT correspondant à une surface de 630 m² contre 875 m² initialement prévus
soit une moins-value de 5 948,33 € HT

Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à approuver l'avenant de + 14 024,21 € HT au marché de 119 998,59 HT soit un avenant représentant 11,69 % du marché initial.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché initial des travaux de voirie 2021 suivant la description ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'avenant avec la **SAS PIGEON TP Centre-Ile de France**, Agence de La Ferté-Bernard, sise à CHERRÉ-AU (Sarthe) pour un montant total de + 14 024,21 € HT – 16 829,05 TTC soit un nouveau montant de marché de **134 022,80 € HT – 160 827,36 € TTC**.

Les travaux sont réalisés à 80%, du marché, les bi-couches prévus à différents endroits ainsi que les plantations seront réalisés en septembre et octobre prochains.

CNE2021-S06-D04 - Acquisition d'une structure pour aménagement d'un espace multi-sport sur la commune déléguée de Souday

Considérant le programme d'investissement 2021 dont l'aménagement d'un espace multi-sport sur la commune déléguée de Souday,

Considérant la subvention accordée au titre de la DSR 2021 à hauteur de 14 000 € par le Conseil Départemental,

Considérant la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport – ANS - en cours d'instruction dont l'opération est retenue pour un montant de 80 105 € y compris le terrassement de la plateforme, avec un financement sollicité à hauteur de 40 052 € ; le dossier de demande de subvention a été réceptionné complet et sera instruit à la commission prévue en septembre prochain avec une réponse définitive début octobre, l'accusé de réception de notre dossier nous permet de démarrer les travaux mais ne vaut pas attribution de l'aide.

Vu les différentes propositions d'équipements des trois fournisseurs étudiées, comprenant l'installation avec plateforme gazon synthétique et traçage de la totalité des lignes ;

Le Conseil Municipal est informé des probables augmentations conséquentes des matières premières liées à la crise sanitaire actuelle et est invité à se prononcer sur la commande de l'équipement avant l'obtention définitive de la subvention sollicitée auprès de l'ANS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **RETIENT** la proposition de la SASU PLAY N°R, sise à Auxerre – 89000 – 105 rue des Mignottes, présentant des matériaux (magnelis et plastique recyclé) ne nécessitant pas de gros entretiens ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou le Maire Délégué de Souday à signer le bon de commande

pour un montant de 45 285,00 € HT, auxquels s'ajoutera le mobilier (bancs et corbeilles) pour la somme de 1 974,00 € HT, afin de ne pas subir les augmentations attendues.

La réception et l'installation de l'équipement seront programmées au cours du 1er semestre 2022.

Point sur les travaux en cours

Aménagement salle mairie/associative de Saint-Avit

Les travaux ont commencé ce jour 5 juillet. Les réunions de chantier sont prévues chaque mardi matin 9 heures.

Le plan de financement a été établi sur une base subventionnable de 77 000 € HT. Suite à la consultation, le montant des travaux et autres dépenses s'élèvent à 72 947 € dont une estimation de 500 € pour le contrôle d'accessibilité PMR. A l'issue des travaux et sous réserve d'aucun imprévu et aléa, il resterait un reliquat d'environ de 4 053 €. Pour rappel, la base subventionnable de 77 000 € doit être atteinte pour le versement des subventions en totalité.

Devis de peintures Mairie Saint-Agil

Proposition de l'entreprise SPB pour des travaux de peintures salle mairie St Agil à hauteur de 4 079,15 € HT, décision reportée.

Aménagement bâtiment communal 16 place des Porches

Le dossier de déclaration préalable et la demande de changement de destination ont été envoyés le 1^{er} juillet auprès de la Direction Départementale des Territoires DDT. L'agence d'architecture MP a réalisé en complément de sa mission initiale le plan de la façade du porche avec une réhabilitation en colombages.

Compte rendu de la rencontre avec le Directeur du CAUE

Le 17 juin dernier, le nouveau directeur du CAUE 41, Grégoire BRUZELIER, nous a fait le plaisir de venir découvrir nos projets. Il était accompagné de Angélique GOBELET qui lui avait recommandé cette visite suite aux nombreux échanges que nous avons eus avec elle dans le cadre de Hacker 1 Village, du projet Hors les Murs avec les étudiants architectes de l'école d'architecture de la Villette- Paris et de nos projets de réhabilitation du Prieuré. Monsieur BRUZELIER est très intéressé par la réhabilitation du Prieuré de Souday et contribuera au montage de l'opération dont la mise en place d'une consultation sous forme d'un concours pour le choix de l'architecte. Il sera nécessaire de signer une convention entre le CAUE et la collectivité pour bénéficier de la mission proposée.

CNE2021-S06-D05 - Mise à disposition du local 6 rue de la Poste Souday

Par délibération du 9 mars 2020, il a été accordé un bail précaire à Mme Nathalie AUBIER pour la création d'une activité commerciale dans le local situé 4 rue de La Poste d'une superficie de 11 m².

Le local situé 6 rue de la Poste à Souday est disponible à la location depuis le 1er juillet 2021, il est proposé de mettre à disposition de Mme Nathalie AUBIER ce local d'une superficie de 35 m² pour lui permettre de développer son activité, en attendant son installation dans le bâtiment situé au 16 place des Porches au terme de la réhabilitation de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCORDE** la mise à disposition du local 6 rue de la Poste à Mme Nathalie AUBIER à compter du 15 juillet 2021,
- **FIXE** le montant du loyer à 150 € par mois et 100 € de charges locatives en sus correspondant à la fourniture d'eau, à la participation aux frais de chauffage, à l'entretien de la chaudière et à la taxe d'ordures ménagères,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer une convention à titre précaire et révocable d'une durée d'un an renouvelable à compter du 15 juillet 2021.

CNE2021-S06-D06 - Location logement 5 route Saint Jacques de Compostelle Arville

Le logement situé 5 route Saint Jacques de Compostelle sera libre de toute occupation à compter du 1er septembre 2021. Il est proposé de le mettre à disposition sous forme de location meublée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la mise à disposition de ce logement sous forme de location meublée,
- **FIXE** le montant du loyer à 250 € par mois à compter du 1er septembre 2021,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer une convention d'occupation à titre précaire et révocable se rapportant à ce logement meublé avec dépôt d'une caution à hauteur de 250 €.

CNE2021-S06-D07 - Consultation pour le contrôle des assainissements non collectif lors de cessions immobilière

Monsieur Le Maire expose :

La prestation confiée à la SAUR pour le contrôle des assainissements non collectif est arrivée à son terme le 2 juillet 2018. Pour mémoire, le montant de la prestation était de 120 € HT, montant révisé chaque année en fonction de l'indice du coût horaire du travail et des services divers.

Un cahier des charges a été adressé à quatre prestataires. Deux ne donnent pas suite :

- La SAUR, ne fait plus la prestation.
- SUEZ sans motif.

Deux prestataires ont répondu

ATEX BLOIS : 250 € HT par contrôle ou 166,67 € HT si autres contrôles obligatoires confiés par le vendeur du bien, frais de déplacements non précisés.

La tarification est valable 1 an à compter du début de la convention. Lors des 2^{ème} et 3^{ème} années à la date anniversaire de la convention, une majoration de 10% sera effectuée uniquement pour les diagnostics d'assainissement seuls.

ROUSSINEAU BLOIS : 250 € HT par contrôle, facturation de frais de déplacement à hauteur de 100 € HT si le contrôle n'est pas réalisable.

La tarification est ferme et valide pour 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la proposition tarifaire de l'**EUURL ROUSSINEAU sise à Blois – 61bis, Avenue de Châteaudun** pour un montant forfaitaire du contrôle à hauteur de 250 € hors taxes et 100 € hors taxes de frais de déplacement en cas de contrôle non réalisable. Ces tarifs sont fermes et valides pendant 3 ans à compter de la date de signature du contrat.
- **AUTORISE** Monsieur Le Monsieur à signer la convention et à mener à terme ce dossier.

Compte rendu de la rencontre avec l'agent de la Fédération Françaises des Vététistes

Le circuit proposé aux vététistes réalisé par le Syndicat des Circuits Equestres et Pédestres du Perche a été validé par la Fédération Française. Souday est repéré ville de départ/arrivée, il sera donc nécessaire de remettre en état les sanitaires de l'ancien camping avec un accès aux toilettes publiques situées rue de la Poste et sans obligation de douches chauffées en période hivernales. Ce lieu d'étape sera signalisé à partir du centre bourg ainsi qu'aux entrées du village sur l'axe principal Vibraye/Mondoubleau (RD117). Une convention tripartite sera signée à l'occasion de l'inauguration de ce lieu d'étape.

Mme Virginie GRENET indique que d'autres circuits sont à l'étude sur notre territoire.

CNE2021-S06-D08 - Avis sur le plan d'épandage de la SCEA La Robinerie dans la cadre du projet d'extension de l'abattoir SNV de Droué soumis à enquête publique

L'enquête publique concerne le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par l'abattoir SNV SERVAIS de Droué, spécialisé dans l'abattage de volailles.

La capacité de production actuellement autorisée :

- en pointe d'abattage est de 60 t par jour
- en pointe pour la découpe est de 42 tonnes par jour.

La surface actuelle du site est d'environ 2,1 ha dont environ 6 000 m² de surfaces bâties.

Le projet consiste à augmenter la production journalière en pointe pour la passer à 106 t par jour pour l'abattage et à 52 t par jour pour la découpe.

Un nouvel abattoir sera construit et une partie de l'ancien démolie, la superficie totale du site s'élèvera à près de 4,4 ha dont environ 11 200 m² de surfaces bâties.

Par arrêté préfectoral du 18 mai 2021, le projet est soumis à enquête publique du 14 juin 2021 au 15 juillet 2021.

Conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur ce dossier dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture, soit avant le 30 juillet 2021.

Sont concernés par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source : les communes de Bouffry, Droué, La Fontenelle, le Poislay, Saint-Pellerin (Eure et Loir).

Sont concernés par le plan d'épandage : les communes de Bouffry, Boursay, Droué et Saint-Agil. Il s'agit du recyclage agricole des refus de dégrillage de la station d'épuration pris en charge par la SCEA La Robinerie de Droué qui dispose d'une superficie apte à l'épandage de 94,76 ha. Cette production de refus de dégrillage représente une quantité de 35 t de matière sèche par an nécessitant une surface par épandage de 24 ha.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
9 abstentions, 8 POUR***

- **APPROUVE** le plan d'épandage présenté par la SCEA La Robinerie

Les conseillers municipaux qui se sont abstenus s'interrogent sur les conséquences environnementales de ce dossier ainsi que sur l'approvisionnement en eau de cette structure.

CNE2021-S06-D09 - Implantation et nombre de bureaux de vote sur le territoire de Couëtron-au-Perche

Considérant la délibération du 6 juillet 2020 décidant de maintenir un bureau de vote par commune déléguée,

Considérant le nombre d'électeurs de 926 au 15 juin 2021,

Vu l'organisation administrative lors des scrutins et tout particulièrement lors des élections à double scrutins, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le maintien ou la diminution du nombre de bureaux de vote à compter de 2022

Le Conseil Municipal, après échanges, vote comme suit :

- Maintien d'un bureau de vote par commune déléguée : 0 pour
- Choix de trois bureaux de vote : 5 pour
- Choix de deux bureaux de vote : 12 pour

Compte tenu du résultat du vote, il est décidé la mise en place de deux bureaux de vote à compter de 2022 et la répartition comme suit :

- SOUDAY : électeurs de la commune déléguée de Souday représentant 425 électeurs (chiffre au 15.06.2021)
- SAINT-AGIL : électeurs des communes déléguées d'Arville, Oigny, Saint-Agil et Saint-Avit, représentant 501 électeurs (chiffre au 15.06.2021)

Organisation du 14 Juillet

Monsieur Le Maire présente le programme du 14 juillet et fait part de la réglementation de la circulation à l'intérieur du bourg à partir de 16 heures. Il est demandé des bénévoles pour l'animation de l'après-midi proposée aux enfants. Les pompiers seront mobilisés lors de cette journée.

Questions diverses

Programmation culturelle de musique classique

A l'initiative de plusieurs habitants, un projet culturel de musique classique est à l'étude avec la programmation d'environ huit concerts sur notre territoire sous forme d'une double saison et d'un festival à définir. Les lieux d'interprétation seraient les églises, la Commanderie d'Arville, la Grange de Saint-Agil ainsi que le chapiteau du Cheptel Aleïkoum. Des masters classes pourraient y être accueillis tout au long de cette programmation. Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de constituer un comité de pilotage avec le soutien de la collectivité.

Cependant, Madame Majida AYAD et Florent VIOLANTE, professionnels dans le secteur du spectacle, s'interrogent sur la cohérence d'un tel projet parmi les programmations culturelles déjà existantes sur notre territoire.

Création de l'Association des Parents d'Elèves – APE – de Couëtron-au-Perche

Les élus sont informés par Mme Nadine AUBERT de la création d'une nouvelle association dénommée l'Association des Parents d'Elèves de Couëtron-au-Perche avec une première organisation d'un marché semi-nocturne de producteurs locaux le samedi 17 juillet.

Autres manifestations :

- Ciné plein-air le vendredi 16 juillet à St Agil et le vendredi 27 août à Arville proposé par l'Echalier
- Rando-gourmande le dimanche 29 août organisée par la Soudaysienne

Date des prochaines réunions

Conseil Municipal : lundi 6 septembre
 lundi 4 octobre
 lundi 8 novembre
 lundi 13 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire,
J. GRANGER.